



Bon de commande

Société :

Adresse :

CP : Localité :

Tél: Fax:

T.V.A. -

Contact:

E-mail:

@

N° de client

Ceci est ma première commande

SERVICE CLIENTS
Tél. 26 10 27 75
Fax 26 10 27 78
customers@accor-services.lu

Veuillez s.v.p. inscrire soigneusement un seul chiffre par case. Merci.

QUANTITE D'ENVELOPPES	NOMBRE DE TICKETS PAR ENVELOPPE	VALEUR FACIALE	TOTAL
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DATE DE LIVRAISON SOUHAITEE

Jour Mois Année

Total valeur faciale =

Prestation de services (1) % =

Frais de livraison (2) =

T.V.A. sur (1) et (2) 21 % =

TOTAL =

Remarques :

.....

.....

PAIEMENT - CONDITIONS GENERALES

Nos factures sont payables au plus tard lors de la livraison des Ticket Restaurant®.

Les conditions générales figurant ci-après, que le client est invité à lire attentivement, sont déterminantes de l'acceptation de la commande. Elles sont applicables à tous les produits et/ou services fournis et/ou exécutés par ACCOR TRL, sauf stipulation écrite contraire. Elles priment sur les conditions générales du client auxquelles celui-ci déclare expressément renoncer.

Prépaiement

Facture domiciliée

La domiciliation bancaire ne sera effective qu'à partir de la deuxième commande.

NOM :

le

Signature :



CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1.

Les Ticket Restaurant® seront livrés au CLIENT, à son siège social ou à tout autre endroit situé au Grand-duché de Luxembourg et convenu entre les parties, dans les 5 jours ouvrables de la réception et de l'acceptation par ACCOR TRL de la commande écrite du CLIENT quel que soit le support de celle-ci, papier, électronique ou autre.

ARTICLE 2.

Le CLIENT garantit, sans réserve aucune, ACCOR TRL qu'il est en droit de faire usage de toutes les mentions qu'il demande de porter sur les Ticket Restaurant® et dégage, de la même manière ACCOR TRL de toute responsabilité à ce sujet.

ARTICLE 3.

ACCOR TRL créditera le CLIENT de la valeur faciale des Ticket Restaurant® inutilisés, pour autant qu'ils parviennent au siège d'ACCOR TRL au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de validité indiquée sur le recto du titre et qu'ils satisfassent aux conditions ci-après.

Passé ce délai, les Ticket Restaurant® ne seront plus crédités et perdront leur valeur.

Les Ticket Restaurant®, dont il est prouvé qu'ils ont été remis au siège d'ACCOR TRL dans le délai imparti, ne seront remboursés que pour autant qu'ils soient restitués

- intacts, non déchirés, non maculés et propres,
- dans l'enveloppe spéciale prévue à cet effet,
- en cas de remise d'enveloppes complètes de Ticket Restaurant®, triés par numéro d'enveloppe, par date de validité et puis par valeur faciale,
- en cas de restitution en vrac, sans coupon promotion, sans « tickets sans valeur », sans agrafes ni papier collant.

La note de crédit des Ticket Restaurant® restitués sera envoyée au CLIENT dans les 15 jours ouvrables de la réception en bonne et due forme des Ticket Restaurant® inutilisés.

ARTICLE 4.

Le règlement du prix des Ticket Restaurant® et des prestations de services tel que facturé, dénommé ci-après le « PRIX », doit **être effectué au plus tard lors de la délivrance des Ticket Restaurant®** et faire l'objet soit d'un ordre permanent par domiciliation bancaire, soit d'un virement bancaire au plus tard le jour de la livraison, soit de la remise, au plus tard lors de la livraison, d'un chèque barré à l'ordre d'ACCOR TRL.

Le transfert de propriété des Ticket Restaurant® est suspendu jusqu'au paiement intégral du PRIX. Dès lors, le CLIENT s'engage formellement et irrévocablement à ne pas faire usage des Ticket Restaurant® livrés, à ne pas en disposer, à ne pas les mettre en circulation aussi longtemps que la totalité du PRIX n'aura pas été complètement et irrévocablement payé.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit, le CLIENT s'engage à restituer les Ticket Restaurant® à première et simple demande d'ACCOR TRL que le CLIENT autorise, dès à présent et pour lors, à reprendre de plein droit et sans mise en demeure.

Sans préjudice aux dispositions qui précèdent, tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure, la déduction d'intérêts de retard, calculés au taux de 8% l'an et en cas de retard persistant de plus de quinze jours, la déduction, à titre de dommages et intérêts forfaitaires pour frais administratifs et autres, une somme équivalente à 10% du montant impayé et ce sans préjudice aux intérêts. De plus, ACCOR TRL pourra invoquer la résolution de plein droit et dans mise en demeure de la vente et exiger la restitution immédiate des Ticket Restaurant®.

ARTICLE 5.

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relève de la compétence exclusive du tribunal de et à Luxembourg.